



Collège LA GRANGE DU BOIS

2 avenue Victor Schœlcher

77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

Tél : 01 64 10 84 64 - Fax : 01 64 10 54 69

## Procès-verbal du conseil d'administration du mardi 28 mars 2017

### Membres présents :

#### Membres de droit,

Madame Tapia, chef d'établissement, présidente du conseil d'administration,  
Madame Smati, chef d'établissement adjoint,  
Madame Gaudy, adjointe gestionnaire de l'établissement,  
Madame Riou, CPE

#### Représentant de la commune de Savigny-le-Temple,

Monsieur Frances

#### Représentante de la collectivité de rattachement (et de l'entité)

Madame Bissonnier

#### Représentants des enseignants et des personnels d'éducation,

Messieurs Biche, Herr, Mmes Melin-Robino, Seibert, Morillon, Clamens.

#### Représentants élus des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé

Madame Godin

#### Représentants élus des parents d'élèves,

Mesdames Akrouf, Zeghoudi, Atine-Pondezi,

#### Représentants des élèves,

Jessica Sellakandu

A 18h, 17 membres sur 24 étant présents le quorum est atteint, la présidente du conseil d'administration ouvre la séance.

### **1 – Nomination du secrétaire de séance**

Madame GAUDY, Adjointe-Gestionnaire, assure le secrétariat.

Vote / pour : 17

## 2 – Approbation de l'ordre du jour

Les professeurs demandent que le point 12 soit abordé avant le point 3. Mme Tapia précise qu'il n'y a aucun lien entre ces deux points. M. Rossière-Rollin confirme que ces deux points sont bien dissociés et qu'il n'a pas les compétences en matière de DHG. Les professeurs refusent que le dispositif ULIS soit présenté sans parler du besoin de moyens supplémentaires et demande une suspension de séance. Ils demandent aux parents s'ils veulent sortir avec eux. Les parents les suivent.

Mme Tapia leur précise qu'elle accorde une suspension de séance de 5 minutes et non pas d'une demi-heure comme la dernière fois.

Les enseignants et les parents quittent la salle. M. Rossière-Rollin les accompagne.

Suspension de séance à 18H05.

Reprise de séance à 18H15

L'approbation de l'ordre du jour non modifié est soumise au vote.

Vote : pour : 7      contre : 9      abstention : 1

Après un échange entre Mme TAPIA et M. Rossière-Rollin, Mme Tapia suspend la séance.

Reprise de séance à 18H25

L'ordre du jour n'ayant pas été approuvé, Mme Tapia annonce que chaque point abordé à l'ordre du jour doit être voté un à un :

Point 3 - Projet d'accueil d'un dispositif ULIS par M. Rossière-Rollin, IEN ASH. Vote pour avisVote :

Vote : pour : 7      contre : 9      abstention : 1

Point 4- Compte financier 2016

Vote : pour : 17      contre : 0      abstention : 0

Point 5 - Approbation du compte-rendu du CA du 24/11/2016 et du 08/02/2017.

Vote : pour : 17      contre : 0      abstention : 0

Point 6 - DBM pour prélèvements sur fonds de roulement

Vote : pour : 17      contre : 0      abstention : 0

Point 7 - Installation du CVC : Conseil de vie collégienne.

Vote : pour : 17      contre : 0      abstention : 0

Point 8 - Don de mobilier au Conseil citoyen des droits de l'homme

Vote : pour : 17      contre : 0      abstention : 0

Point 9 -Don d'un téléviseur au FSE (foyer sociaux éducatif).

Vote : pour : 17      contre : 0      abstention : 0

Point 10 - Convention pour l'action parrainée par la FCPE du 20 Mai.

Vote : pour : 15      contre : 0      abstention : 2

Point 11- tarif pour 2 sorties à plus de 10€ de participation des familles

Vote : pour : 17      contre : 0      abstention : 0

### 3 – Compte financier 2016

Mme DE TADDEO, agent comptable du collège et Mme JOURDAN, fondée de pouvoir présentent le compte financier.

Mme DE TADDEO rappelle qu'un budget prévisionnel pour 2016 a été voté en novembre 2015 et que le compte financier représente les dépenses et les recettes réellement effectuées au cours de l'année 2016.

L'analyse des recettes fait apparaître une augmentation de la subvention provenant de l'état. Cette hausse est due à la dotation pour les nouveaux manuels scolaires.

La dotation de l'agglomération Grand Paris Sud a permis de mener beaucoup de projets dans l'établissement. Mme DE TADDEO précise que cette dotation est un plus à saluer.

Le résultat est déficitaire soit - 10 966.94€ ;  
Service général - 13 828.65€ et service restauration + 2 361.71€  
La capacité d'autofinancement : 4 495.22€  
Fonds de roulement : 72 719.26€

Question des enseignants : combien doit-on garder en fonds de roulement sans devoir en reverser une partie ?

Mme Bissonnier, conseillère départementale, répond qu'une réflexion est en cours pour réduire le montant des réserves du fait de la reprise du gaz et de l'électricité mais que rien n'a encore été arrêté à ce jour.

M.Biche dit que les enseignants regrettent que depuis deux ans aucun prélèvement n'ait été effectué.

La situation financière montre une excellente trésorerie qui permet de fonctionner durant 97 jours et d'honorer les factures sans attendre le versement de la DGFC. Le taux de recouvrement est toujours en baisse grâce à la qualité du travail du service intendance.

Mme Tapia ajoute qu'elle va soumettre au conseil d'administration un prélèvement.

L'approbation du compte financier arrêté en dépenses à 339 097,46€ et en recettes à 328 130,52€ est soumise au vote. pour : 17 contre : 0 abstention : 0

L'affectation du résultat : service général = -13 828,65€ et service restauration = + 2 861,71€ est soumise au vote. pour : 17 contre : 0 abstention : 0

Départ de Mme BISSONNIER à 19H05

### 4 – Approbation des comptes rendus

Compte rendu du CA du 24/11/2016 après modification du prénom Naïma (lire Naïla) :

M. Frances ne prend pas part au vote Vote : abstention : 4 pour : 11

Compte rendu du CA du 02/02/2016

Mme Seibert demande que soit ajouté au tableau les effectifs constatés aux différentes rentrées. Mme Tapis répond que le tableau correspond à ce qu'elle a dit lors du CA et qu'elle ne peut donc pas le modifier.

Vote : abstention : 1 pour : 15

## **5 – DBM (décision budgétaire modificative) prélèvement sur fonds de roulement**

La chef d'établissement propose aux membres du conseil administratif de procéder à un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 25 000€ réparti de la façon suivante :

- AP = 5 000€ pour divers besoins en pédagogie
- ALO = 10 000€ afin d'équiper diverses salles de classe de rideaux occultants,
- SRH = 6 000€ pour l'achat de table inox, vaisselles, vêtements ...etc
- OPC = 4 000€ pour l'achat d'auto laveuses, monobrosses

Vote : pour : 16 contre : 0 abstention : 0

## **6 – Installation du CVC (conseil de vie collégienne)**

MME Riou, CPE, explique ce qu'est le CVC, rendu obligatoire cette année. Le CVC se compose de 9 élèves élus et 7 adultes volontaires. Mme Riou demande que lui soit communiqué prochainement un représentant des parents d'élèves et un représentant des professeurs. Les élèves du VCV ont été élus parmi les délégués de chaque niveau. Le CVC se réunira avant chaque conseil d'administration. Les élèves membres se sont déjà réunis et ont pu évoquer l'élaboration de différents projets cette année. Ils vont organiser un bal de promo le 4 juillet, une soirée des talents le 23 juin et un élève de 4ème souhaite mener un projet de sensibilisation du harcèlement à l'école. Il est précisé que les enseignants et parents d'élèves ne sont pas forcément issus du CA.

Vote : pour : 16 contre : 0 abstention : 0

## **7 – Don au Conseil citoyen des droits de l'homme**

Le conseil d'administration autorise la chef d'établissement à procéder au don de divers matériels mobiliers inutilisés au Conseil Citoyen des Droits de l'homme.

Vote : pour : 16 contre : 0 abstention : 0

## **8 – Don au FSE (foyer sociaux éducatif).**

Le conseil d'administration autorise la chef d'établissement à procéder au don d'un téléviseur, un lecteur DVD et d'un poste CD au FSE.

Vote : pour : 16 contre : 0 abstention : 0

## **9 – Convention**

La FCPE souhaite organiser une action intitulée « l'étoile d'Enzo » dans l'établissement hors temps scolaire.

La FCPE doit passer une convention avec le conseil départemental pour l'utilisation des locaux.

Le conseil d'administration a pour but de donner l'autorisation à la FCPE de passer cette convention.

Vote : pour : 14 contre : 0 abstention : 2

## 10 – Tarifs sorties

Il est proposé au membre du conseil d'administration d'approuver le montant de la participation des familles soit 12€ pour chacune des deux sorties suivantes : GUEDELON et CAEN

M.BICHE précise que ces deux sorties sont annulées pour cette année pour manque de motivation de l'équipe enseignante.

Par conséquent, Mme Tapia annule la proposition de vote.

## 11 – Audience de M. Querré

La demande d'heures supplémentaires demandées à l'audience a été refusée.

Mme TAPIA informe qu'une HSA a été attribuée pour l'année en cours pour favoriser la prise en charge des élèves francophones nouvellement arrivés en France et qui ont besoin d'un renforcement linguistique.

Mme Seibert précise qu'il a été dit lors de l'audience que le collège ne pouvait pas accueillir de classe supplémentaire. Cependant, à l'issue de l'audience, M.Querré a annoncé au chef d'établissement l'ouverture du dispositif ULIS. Les professeurs sont étonnés de constater que l'effectif proposé est différent de l'effectif actuel. Il a été aussi sous entendu que la réforme n'avait pas été correctement mise en place.

Les professeurs signalent qu'ils n'en peuvent plus de se battre.

Les représentants des professeurs souhaitent passer une motion, demandent aux parents d'élèves s'ils souhaitent s'y associer et en font la lecture.

Mme Tapia prend la parole pour expliquer que si elle a refusé de soumettre au vote la motion lors du CA du 2/02/2017 c'est qu'elle pensait qu'ils 'agissait d'une motion de défiance qui ne pouvait être votée. Elle rappelle aux enseignants que la motion ne peut porter que sur des points à l'ordre du jour du CA.

La motion relate un mécontentement sur les moyens pédagogiques attribués au collège.

Mme TAPIA précise qu'elle a un doute sur le fait qu'ils mentionnent le dispositif ULIS dans leur motion.

La motion est soumise au vote :

.Vote : Ne participe pas : 3 pour : 12 contre : 0 abstention : 1

**La séance est levée à 19h55.**

La secrétaire de séance  
Mme GAUDY



La Présidente du CA  
Mme TAPIA

